

Examen, Mai 2015

On vous présente un extrait de la balance avant inventaire de la société « AZUR » au 31/12/2014

N°	Intitulés	Solde initial		Mouvements		Solde final	
		D	C	D	C	D	C
161	Emprunt obligataire	-	766800	-	-	-	766800
2234	Matériel Industriel	102800	-	-	40000	62800	-
228	Autres immo. corporelles	92900	-	-	-	92900	-
251	Titre de participation	65700	-	35600	27840	73460	-
273	FE et PRO	-	70633.5	-	-	-	70633.5
28234	Amortissement MI	-	36270	21000	?	-	?
2828	Amorti. AI corporelles	-	27195	-	-	-	27195
416	Client douteux	40000	-	-	5000	35000	-
491	Provision pour dep. C Clt	-	11500	-	-	-	11500
505	Echéance à - d'un an/ENC	-	191700	191700	-	-	-
508	Intérêts courus	-	30000	30000	-	-	-
532	banque	-	-	-	-	17935	-

On vous communique également les informations suivantes :

Emprunt obligataire : la société a émis, le 1 Août 2013, un emprunt obligataire divisé en 45000 obligations, remboursables par tranches égales au taux d'intérêt de 8%, la banque a prélevé une commission de 1 210,680 TTC (TVA 18%) lors de la libération.

- 1) Déterminer la durée de l'emprunt.
- 2) Calculer VR, VN et VE
- 3) Passer les écritures d'inventaire.

**Matériels Industriels :** le Matériel Industriel est composé au début de l'année 2014, de 2 machines  $M_1$  et  $M_2$  amorties selon le mode linéaire au taux de 10%, la machines  $M_1$  est acquise 2 ans après la machines  $M_2$ . La seule cession réalisée aux cours de l'exercice 2014 est celle de  $M_2$ .

- 1) Calculer les valeurs d'origines et les dates d'acquisition des deux machines.
- 2) Trouver la date et le prix de cession sachant que le résultat de cession est de 20000
- 3) Passer les écritures d'inventaire.

**Autres Immobilisations Corporelles :** ce compte comprend au début de l'exercice 2014, deux véhicules  $V_1$  acquis le 01/09/2009 pour 30 600 D, un véhicule  $V_2$  acquis le 01/04/2012 pour 50 300 D et des ordinateurs acquis Le 01/07/2013. Toutes ces immobilisations ont été amorties linéairement au même taux (à déterminer). Lors de l'inventaire, on a constaté que le matériel de transport aurait dû être amorti au taux de 20%.

- 1) Corriger les erreurs commises par le comptable.
- 2) Passer les écritures d'inventaire.

**Créances clients :** les créances clients se détaillent au 31/12/2014, comme suit

Client	créances	Provisions	Informations disponibles lors des travaux d'inventaire de 2014 dont le comptable n'a pas tenu compte
X	5 000	40%	X a accepté de régler 80% du restant dû de sa dette et d'imputer l'avance de 10000, payée au cours du mois de décembre, au titre d'une nouvelle commande, sur sa créance
Y	10 000	?	Y a réglé la moitié de sa dette en 2014, Y ne peut probablement payer que 55% du reliquat. Le règlement a été comptabilisé : débit : banque / crédit : clients
Z	18 000	0%	Z a contesté le ¼ de sa dette pour livraison défectueuse. De plus la société estime perdre 10% de la créance non contestée
T	?	30%	T a payé durant l'exercice 5 000 D et ce pour solde de tout compte

- 1) Passer les écritures nécessaires après avoir déterminer les inconnus

**Titres de participation** le portefeuille titres de participation se présente comme suit :

- Titres A : 500 titres acquis début 2013 à 50D l'un et 200 titres acquis courant 2013 pour 53,5 l'un
- Titres B : 1000 titres acquis en 2013 à 30 D l'un
- Titres C : 800 titres acquis au cours de 2014

Les valeurs d'inventaire sont données dans le tableau suivant :

Titres	31/12/2013	31/12/2014
A	48	47,5
B	27	29
C	40	45

Durant 2014 ; 580 titres A ont été vendus, le comptable a débité « banque » et a crédité « titre de participation » pour le prix de vente

- 1) Régulariser la cession après avoir déterminé le prix de vente sachant que l'entreprise utilise la méthode du coût moyen
- 2) Passer les écritures d'inventaire

**Rapprochement bancaire :** le relevé bancaire fait apparaître le 31/12/2014, un solde créditeur de 18 300D. Le rapprochement entre les mouvements inscrits chez la banque et ceux figurant dans le grand livre « banque » jusqu'au 31/12/2014 fait ressortir les divergences suivantes :

- Un chèque de 2 800D remis au locataire relatif au loyer de la période du 01/11/2014 au 28/02/2015 n'a toujours pas été encaissé par son bénéficiaire.
- Un chèque remis à un salaire à titre d'avance sur salaire a été comptabilisé par erreur pour 540 alors qu'il a été porté au débit du relevé bancaire pour son montant correct de 450.
- Des agios n'ont pas été enregistrés par la société ils sont constitués d'intérêts débiteurs pour 95,5 relatifs au 4<sup>ème</sup> trimestre 2014 et d'une commission de 20D HTVA de 18%
- Un effet, ayant une valeur nominale de 2 400D ; escompté le 01/10/2014 (la société a encaissé à cette date 2 250D) est retourné le 30/12/2014, Impayé. La société n'a pas reçu l'avis de débit correspondant qui doit mentionner également une commission d'impayé de 5D HTVA de 18%.

- 1) Etablir l'état de rapprochement bancaire.
- 2) Enregistrer les écritures de régularisation nécessaires.